

21ème RALLYE RÉGIONAL DE LA GUIRLANDE

25 et 26 avril 2026
RÈGLEMENT

VISA LIGUE
NOUVELLE AQUITAINE NORD

N° : 06/2026

Du : 23/01/2026

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : à réception du visa 2026.

Ouverture des engagements à réception du visa 2026.

Clôture des engagements le 13 avril 2026 minuit.

Parution du carnet d'itinéraire : samedi 25 avril 2026 de 10h à 12h et de 14h à 18h à la salle des fêtes de Mérignac.

Dates et heures des reconnaissances : samedi 25 avril 2026 de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Vérifications administratives : samedi 25 avril 2026 de 10h à 12h et de 14h à 18h à la salle des fêtes de Mérignac.

Vérifications techniques : samedi 25 avril 2026 de 10h à 12 h et de 14h à 18h30 place des marronniers à Mérignac.

Heure de mise en place du parc de départ : samedi 25 avril 2026 à 10h places des marronniers à Mérignac.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : samedi 25 avril 2026 à 17h30 à la mairie de Mérignac.

Publication des équipages admis au départ : samedi 25 avril 2026 à 20h place des marronniers à Mérignac.

Publication des heures et ordres de départ : samedi 25 avril 2026 à 20h place des marronniers à Mérignac.

Briefing des pilotes : samedi 25 avril 2026 à 10h à la mairie de Mérignac.

Départ : dimanche 26 avril 2026 voir horaire théorique.

Publication des résultats partiels : dimanche 26 avril 2026 à partir de 9h30 place des marronniers à Mérignac.

Arrivée : dimanche 26 avril 2026 voir horaire théorique.

Vérification finale : dimanche 26 avril 2026 garage du Fief Marie 16200 Mérignac.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Publication des résultats du rallye le 26 avril 2026 - 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent place des marronniers à Mérignac face à l'entrée du parc fermé.

Remise des prix : dimanche 26 avril 2026 - 30 mn après le dernier concurrent rentré au parc fermé à Mérignac.

Tous les affichages se feront place des marronniers face à l'entrée du parc fermé

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile AUGIAS, organise le 25 et 26 avril 2026 en qualité d'organisateur administratif, le 21ème rallye régional de la Guirlande.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile.

VISA LIGUE :

Comité d'Organisation

Président : M. Guyot Cyril

Membres : M. Lapeyronnie Florian, Mme Duval Gaëlle, Mme Dindinaud Nathalie, M. Lapeyronnie Fabien, M. Dupont Stéphane, M. Pasquet Davy, M. Delage Killian.

Secrétariat du Rallye, Adresse : M. Guyot Cyril 2 rue de la bascule 16110 Bunzac

Téléphone : 06.77.04.50.01

LIGUE SPORT AUTOMOBILE
NOUVELLE AQUITAINE NORD

20 G rue de la gare
86460 AVAILLES-LIMOUSINE
@ liguesportauto.nan@orange.fr

Permanence du Rallye : mairie de Mérignac 05.45.35.80.20

Le 25 avril de 10h à 20h et le 26 avril de 7h à 20h mairie de Mérignac.

Organisateur technique

Nom : ÉCURIE RALLYE 16

Adresse : MAIRIE DE MÉRIGNAC rue de la Saintonge 16200 Mérignac

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. PHELIPEAU Jean-Luc	Licence n° 9060/1018
Commissaires Sportifs	M. Licence n°	
	M. BONNAUD Jean-Paul	Licence n°7948/1101
Directeur de Course	M. DESMOULINS Roger	Licence n°4799/1110
Directeurs de Course adjoint	M. RENOUE Jean-Luc	Licence n°10314/1117
Directeurs de Course adjoint	M. CAROF Jean-Marie	Licence n°203852/1101
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES(STAG)	Mme RENOUE Isabelle	Licence n°138518/1117
	M. MINEUR Jean-Louis	Licence n°29169/1209
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Mme THEBAULT Valérie	Licence n°15553/
(Stagiaire)	M. GIRAUDEAU Gaétan	Licence n°359767/1112
Commissaire Technique responsable	M. BRIGAUD Jean-Claude	Licence n°13558/1117
Commissaires Techniques adjoints	M. Licence n°	
	M. GAUTHIER Éric	Licence n°196863/1015
	M. DE FREITAS James	Licence n° 284341/1117
	M.	Licence
	M.	Licence
	M. FIORES Jacky	Licence n°
Médecin chef	M. REVERSAC	Licence
Chargés des relations avec les concurrents	M. KAMP Fernand	Licence n°50053/1110
	M. Licence n°	
Chargé des relations avec la presse	M. GERGOUIL Patrick	Licence n°129680/1101
Chronométrateur	Mme DESMOULINS Colette	Licence n°48038/1006
	M. BAULOUET Pierre	Licence n°326624/1125
	M.	Licence
	M. LAMBERT Olivier	Licence n°234937/1106
Speaker	M. COEFFE Gérard	Licence n°20530/1110
	M. GAUTRET-DANIAULT	Licence n°213221/1110
Classement	M. BONNAUD Mathieu	Licence n°41131/1101

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

LE 21^{ème} RALLYE DE LA GUIRLANDE compte pour :

- * LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2025 Coefficient 2
- * LE CHAMPIONNAT de la Ligue Nouvelle-Aquitaine Nord

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 21^{ème} RALLYE DE LA GUIRLANDE doit adresser au secrétariat du rallye (voir adresse page 2) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le 13 avril 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 135 voitures maximum (vh compris). Avec liste d'attente

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 285€, une remise de 20€ sera effectuée pour chaque membre de l'écurie rallye 16
- Sans la publicité facultative des organisateurs 570 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

L'assistance sera obligatoire : à l'ancien stade de Mérignac, sur terrain balisé

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 21^{ème} RALLYE DE LA GUIRLANDE représente un parcours total de 120 km.
Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur 39.800 km
Les épreuves spéciales sont :
ES 1-3-5 : La Guirlande - 3 fois - 8.600 km
ES 2-4 : Saint Amand de Nouère - 2 fois - 7 km
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire » disponible SAMEDI 25 avril 2026 à 10H00.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 maximum....
Les reconnaissances ne seront autorisées que le SAMEDI 25 avril 2026 de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00 avec obligatoirement l'autocollant fourni par l'organisateur apposer en haut et à droite du pare-brise.

DES CONTRÔLES SERONT EFFECTUÉS PRUDENCE !!!!!!!

Nous vous demandons expressément de **respecter la sécurité** de la population qui vous accueille, ainsi que celle des **enfants des villages traversés, ou** la vitesse sera **limitée à 30 km/h**. C'est grâce à votre sportivité et par votre ATTITUDE RESPONSABLE lors de ces reconnaissances que la pérennité de notre rallye pourra être assurée.

NOUS COMPTONS SUR VOUS. MERCI

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Un reclassement sera effectué à l'issue de la première section après ES1 sans les pénalités

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La valeur des prix en espèces pourra atteindre la somme de 13 520 € et sera redistribuée de la façon suivante :

RÉPARTITIONS DES PRIX :

Les prix scratch et classes sont cumulables

* Classement GÉNÉRAL : TOTAL SCRATCH : 1^{ER} 300€ / 2^{ème} 200€ / 3^{ème} 100€

* Classement CLASSE :
1^{ER} Classe : 230€ (115€ si moins de 3 partants)
2^{ème} Classe : 100€ (si plus de 5 partants)
3^{ème} Classe : 50 € (si plus de 10 partants)

* 1^{ER} Équipage Féminin - 200€

RÉPARTITION DES COUPES :

- Les coupes scratch, groupe et classe ne sont pas cumulables
- 2 Coupes aux 3 premiers du scratch
- 2 Coupes aux premiers de chaque classe (+ suivant classés)
- 1 Coupe à la première féminine pilote
- 1 coupe à la première copilote féminine

Les pilotes qui ne se présenteront pas perdront le bénéfice de leur prix et coupes.

La remise des prix se déroulera le **DIMANCHE 26 avril 2026**
Devant le parc fermé
30 minutes après la dernière voiture entrée au parc fermé

BON RALLYE A TOUS !